

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2016-42

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Domaine de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPAH-RU
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2016-02
- ATTRIBUTION
SUBVENTIONS
AUX
« PROPRIETAIRES
OCCUPANTS »

Séance du Conseil Municipal du 24 février 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GRIMAUD Gérard, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUS Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SCHNEIDER Daniel donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absents : Mme SOULIER Agnès, M. THOMAS Eric,

Secrétaire : Mme Sarah EL KAHAZ,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 18.02.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 18.02.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 01.03.2016

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a décidé par délibération du Conseil Municipal n° 2012-141 du 25 avril 2012, d'engager une Opération Programmée de d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) du centre ancien de Castelnaudary.

Cette opération menée par la Ville en partenariat avec l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général conformément à la convention d'opération signée le 31 octobre 2012, a débuté en novembre 2012 pour une durée de 5 ans. Le suivi – animation a été confié au Cabinet URBANIS.

Dans le cadre de cette convention, la Ville a mis en place un dispositif d'aides financières allant de 10 % à 15 % du montant de la dépense subventionnée par l'ANAH et des primes complémentaires « primo accédant », « sortie vacance », « contribution au programme habiter mieux » afin d'inciter les propriétaires « bailleurs » et « occupants » à réhabiliter leur logement.

Par délibération du Conseil Municipal n° 2013-372 du 28 octobre 2013, il a été approuvé les modalités d'attribution des primes « sortie de vacance » et « primo accédant »,

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé à la présente, ayant reçu l'agrément de la Ville.

Il précise que le versement de la subvention a été effectué par l'ANAH à la suite de la réalisation des travaux par le propriétaire concerné et sur la base des factures acquittées.

Il indique, en outre, que le Cabinet URBANIS, chargé du suivi animation de l'OPAH – RU a émis un avis favorable stipulant que les travaux réalisés par le propriétaire sont conformes aux prescriptions et aux devis déposés,

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer la subvention au propriétaire concerné selon le tableau annexé à la présente.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 23 février 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE de verser, au vu du dossier de demande de paiement déposé, la subvention destinée au propriétaire occupant dans le cadre de l'OPAH-RU, conformément au tableau annexé à la présente,

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2016 » de la commune, article 20422, subvention d'équipement aux personnes de droit privé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 24 février 2016.

Le Maire,



Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
29 FEV. 2016
Certifiée exécutoire par réception
au Préfecture le :
26 FEV. 2016
Par publication le :
01 MARS 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE
Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 26/02/2016
N°011-211100763-20160224-2016-42db-DE

ANNEXE : DEMANDE DE PAIEMENT DE SUBVENTION

PROPRIETAIRE OCCUPANT

propriétaire	adresse des travaux	Travaux et Honoraires			Commission agrément	Subvention accordée					Reste à la charge du propriétaire
		Nature	Coût	Dépense HT subventionnée par l'ANAH		Partenaires	taux	plafond	montant	Total	
MUSSARD Lionel	40 rue de l'Hôpital <i>Périmètre prioritaire TM</i>	Sortie d'insalubrité - FART	50159.00 HT	50159.00	03/10/2014	Subvention ANAH Prime « Habiter Mieux »	50 % -	20 000 3 500	24 989.00 3 500.00	28 489.00	6 857.30
			53293.00 TTC		-	Subvention Département Prime « Habiter Mieux »	15 % -	2 250 200	2 250.00 200.00	2 450.00	
					04/02/2015	Subvention Ville Contribution « Habiter Mieux » (plafond très modeste) Primo accédant	15 % -	20 000	7496.70 2 000.00 6000.00	15 496.70	
									46 435.70	6 857.30	